

<b>RELEVÉ DE DÉCISIONS DE LA RÉUNION DU COMITÉ DIRECTEUR DE LA L.M.P.E. DU 01/12/2011</b>
---

1. Afin d'être conforme aux nouvelles exigences du Ministère de la Jeunesse et des Sports, à l'instar de la FFE, notre ligue devra adopter de nouveaux statuts incluant un vote par scrutin de listes. Afin d'être en conformité et d'éviter de multiplier les réunions la LMPE va essayer de tenir l'AGE nécessaire en même temps que l'AG du 11 février.
2. La rédaction d'un règlement intérieur devra accompagner ces nouveaux statuts.
3. Le Comité Directeur réfléchit à la création d'une Commission de Discipline incluant en son sein un juriste.
4. Le Comité Directeur salue la nomination d'Axel Prieur en temps que nouveau responsable de la Délégation Elo Régionale.
5. Le Comité Directeur tient à remercier José Piat, qui a occupé précédemment cette responsabilité, pour le travail important réalisé pendant de nombreuses années.
6. Au niveau de la Régionale 2, le règlement actuel concernant les mutés est maintenu, mais les demandes de dérogation des nouveaux clubs n'ayant que des mutés seront examinées au cas par cas (la souplesse devant être privilégiée dans cette division).
7. Lors de la prochaine Assemblée Générale, la possibilité de définir une date commune pour notre ligue pour certaines compétitions organisées par les Comités Départementaux (phases départementales de la Coupe Loubatière, du Championnat de France Jeunes...) sera débattue.
8. Notre ligue faisant partie de la Fédération Française des Echecs, elle a de fait un statut de ligue formatrice.
9. Un stage de formation continue devra être organisé pour les arbitres AF4.
10. La situation financière est positive grâce aux actions menées dans le cadre de l'accompagnement éducatif et aux interventions bénévoles.
11. Le Championnat Rapide Jeunes pourrait changer de lieu ou de date à cause de manifestations rugbystiques pouvant se dérouler le même jour Place du Capitole. Le Comité Directeur prendra une décision lorsqu'un complément d'information lui sera donné par la mairie de Toulouse.
12. Pour le Championnat Jeunes de Midi-Pyrénées, l'interdiction des nulles par consentement mutuel a été votée à l'unanimité (suivant ainsi la décision de notre fédération pour le Championnat de France).
13. Au niveau de la NIV jeunes, il va être demandé auprès de la Direction Technique Nationale quel règlement s'applique en cas de refus de montée d'une équipe (l'impossibilité de montée l'année suivante s'applique-t-elle comme pour le Championnat de France par équipe ?).
14. Le Championnat Rapide Féminin se déroulera au Touget, la NII féminine à Auch et la Coupe 2000 (phase ligue) à Albi.